

CHSCT-M spécial Covid-19 (10 juin 2020)

Le CHSCT ministériel s'est réuni mercredi 10 juin en visioconférence. Il était présidé par Patrick Soler, inspecteur général de l'agriculture. La CFDT était représentée par Martine Girard, Stéphanie Clarenc et Jean-François Le Clanche.

En préambule, le président du CHSCT-M rappelle que la secrétaire générale du ministère de l'Agriculture souhaite maintenir un haut niveau de dialogue social avec les organisations syndicales, dans l'intérêt des agents, alors que débute la deuxième phase de déconfinement, marquée par une reprise d'activité progressive, conformément aux consignes gouvernementales.

Organisation du CHSCT-M

Patrick Soler rappelle que le CHSCT-M s'est réuni 5 fois depuis le début du confinement, avec l'objectif d'échanger et de recueillir des avis sur la santé et la sécurité des agents pendant les phases de confinement et de déconfinement. Toutefois, de nombreux dispositifs relevant de décisions interministérielles, un certain nombre de contributions formulées par cette instance n'ont pu être prises en compte. Le CHSCT-M a néanmoins été une instance très présente et d'un apport considérable tout au long de la crise.

En cette période de déconfinement, le CHSCT-M doit reprendre le programme du plan de prévention nationale. Le groupe de travail relatif aux crédits du CHSCT-M, qui permettent de financer les projets en lien avec ce programme, se réunit le 11 juin 2020.

La CFDT souligne l'importance du maintien d'un dialogue social au travers du CHSCT-M ; elle propose un format groupe

de travail afin d'alléger la charge de travail et les obligations afférentes à cette instance, notamment sur la diffusion en amont des documents de travail.

Pour la CFDT, le CHSCT-M doit continuer à être réuni de façon régulière ces prochaines semaines. La phase de déconfinement n'est pas achevée, il est important que le dialogue soit maintenu, que les préoccupations des agents puissent être relayées dans cette instance et y trouver des réponses.

Abattoirs

- Bilan des opération de dépistage**

Sur les 6 *clusters* repérés dans les abattoirs en Vendée et en Bretagne, les opérations de dépistage ont permis de détecter 280 personnes positives (un seul agent du MAA est concerné). Deux personnes ont été hospitalisées ; il n'y a pas eu de décès.

Ces *clusters* sont présents dans les ateliers de découpe, notamment en raison du nombre important de personnes en présence et le recours à des salariés extérieurs. La promiscuité liée à la communauté de travail et le partage des vestiaires sont des facteurs de risques. Il faut y ajouter la vulnérabilité sociale de cette main-d'œuvre extérieure qui, souvent, partage des logements, mutualise des moyens de transport et ne maîtrise pas toujours la langue française.

Parallèlement, une opération de dépistage a été mise en œuvre en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aucun cas positif n'a été recensé pour les agents du MAA.

- Les enquêtes en abattoirs**

Deux enquêtes ont été menées par la DGAL en abattoirs afin de suivre l'évolution de ces structures dans le contexte inédit de la crise actuelle.

À l'issue de la première enquête, certaines DDPP ont souhaité être accompagnées afin de lever les difficultés rencontrées. La deuxième enquête révèle des inquiétudes des DDP sur les effectifs nécessaires pour réaliser les tâches en abattoir. La fatigue des équipes commence à se ressentir et un suivi de ces équipes est à prévoir. Elle met en évidence que, dans 63 % des cas, le respect de la distanciation s'est amélioré, mais il existe aussi quelques cas où il s'est dégradé. Des difficultés de distanciation sont rencontrées entre agents du MAA et opérateurs.

Les masques ont été distribués ; aucune difficulté d'approvisionnement n'a été relevée. Les masques sont portés principalement sur la chaîne d'abattage, mais pas toujours dans les zones de circulation ni dans le reste du bâtiment. Les visières ne se substituent pas aux masques, mais sont portées en complément, même si des difficultés sont signalées (formation de buée).

Un 3^e questionnaire est prévu, qui permettra d'aborder des sujets relatifs à la désinfection des locaux et des outils.

• **Fiche abattoir**

Cette fiche, proposée en CHSCT-M, répond aux questions spécifiques des conditions de travail en abattoir. La fiche abattoir de la MSA est en cours d'évolution. Un groupe de travail comprenant un ISST et un représentant des abattoirs étudiera les écarts observés afin de trouver des solutions et renforcer les préconisations.

La CFDT salue tout le travail réalisé par les services du MAA sur le sujet des abattoirs (enquête, fiche, visites ISST...) qui permettent un suivi minutieux des agents qui y travaillent.

Le bilan relatif à la contamination des agents par la Covid-19 est précis. La CFDT demande que les éléments sur

l'origine des clusters soient étudiés afin d'en déduire une évaluation des risques de propagation dans les autres parties de l'abattoir.

La fiche inspection est très complète et décrit un certain nombre de mesures permettant de limiter la propagation du virus. Toutefois, l'enquête indique que la distanciation reste inapplicable dans de nombreux cas, notamment en raison de la configuration des locaux et des vestiaires, mais également au regard des contraintes économiques. L'impossibilité de réduire la cadence de la chaîne d'abattage au regard du contexte économique reste d'actualité malgré le courrier du ministre. Le travail de recherche de solutions pour le respect de la distanciation doit se poursuivre.

Les mesures de nettoyage des locaux décrites dans cette fiche sont renforcées. Mais la CFDT s'étonne qu'il soit parfois demandé aux agents de réaliser cette décontamination.

L'administration reconnaît qu'effectivement ce n'est pas aux agents de réaliser ces opérations de décontamination.

La CFDT fait également remarquer que les heures de nuit des agents en abattoir n'ont pas été payées depuis 2019.

Le SRH répond que le paiement des heures de nuit a été effectué sur la paye de mai 2020. Les agents ayant un doute peuvent solliciter leur bureau de gestion afin de clarifier la situation.

Plan de reprise d'activité dans l'enseignement agricole

Une enquête a été menée sur les conditions de reprise dans l'enseignement agricole auprès des établissements. Près de 600 ont répondu.

Il y a eu un travail de concertation. Les PCA réalisés sont au

nombre de 571 (81 % des établissements). Les plans de reprise sont réalisés dans plus de 95 % des établissements, et une mise en œuvre des instances est en cours pour valider ces plans.

Il n'y a pas de retour massif des élèves et étudiants dans les établissements : l'enseignement à distance continue pour 80 % des apprenants. Les critères de priorisation sont les classes à examen et les élèves présents l'année suivante. Des points réguliers sont réalisés sur les étudiants restés en résidence.

Pour ce qui concerne le personnel, plus de 4 agents sur 10 (42 %) sont en présentiel. Près de 250 établissements ont récupéré des masques ; l'approvisionnement, qui reste une difficulté même si 80% ont déjà été acheminés, est en cours dans les autres établissements.

La CFDT évoque le cas des « vacances apprenantes ». Les équipes apprenantes et de direction sont épuisées et ont besoin de vacances. Dans certains EPL, en Seine-Maritime par exemple, il n'y avait pas de masques disponibles ; les agents en ont acheté sur leurs propres deniers.

3 % de décrocheurs, c'est encore trop pour la CFDT. De plus, tous ne sont pas suivis, notamment lorsque ce sont des décrocheurs sociaux. Enfin, ce chiffre est visiblement sous-estimé car il ne prend en compte que les décrocheurs absents ; or, il existe des décrocheurs présents, mais de façon passive.

La CFDT fait part de son inquiétude pour la rentrée, le recrutement et le nombre d'élèves qui pourront être effectivement accueillis.

L'administration est consciente que la rentrée scolaire est un sujet important. Elle propose de réunir un groupe de travail au format CTEA pour évoquer les conditions de reprise.

À ce stade, aucune orientation n'est arrêtée et aucun des 4 scénarios proposés par le conseil scientifique n'est privilégié. Les lignes directrices du PRA feront l'objet d'un dialogue préalable avec les organisations syndicales.

Sur Oniris, la DGER a fait une médiation et l'Atract a été sollicité. Le dispositif de l'Atract n'a pas pu aboutir en l'absence d'une volonté des parties de trouver un consensus.

Plan de reprise d'activité dans les structures du MAA

De 14 à 22 % des agents en moyenne travaillent en présentiel, le reste des agents étant en télétravail. En administration centrale, le présentiel est moins important du fait des caractéristiques locales. Les suspicions de cas de Covid-19 diminuent, ainsi que les cas confirmés.

L'objectif à venir de 50 % d'agents en présentiel est un maximum qui vise à recréer une communauté de travail. Cet objectif est adaptable au regard des situations des agents. C'est avant tout un indicateur, ce n'est pas une valeur absolue. Les réunions en présentiel peuvent avoir lieu à condition que les gestes barrières soient respectés. Toutefois, l'agent peut demander à y participer en visioconférence. Toutes les réunions ne peuvent être prévues en présentiel et visioconférence, notamment pour les CAP pour éviter un différentiel de traitement lorsqu'il y a des agents présents et d'autres en visioconférence. Les visioconférences s'arrêtent à partir de la fin de l'état d'urgence plus un mois, soit le 10 août.

La position des agents qui vivent avec une personne vulnérable a été clarifiée : ils restent soit en ASA, soit en télétravail. Concernant la garde d'enfants, le droit au télétravail ou l'ASA s'applique lorsque l'enfant n'est pas pris en charge par l'école.

Pour la restauration, le [décret](#) s'applique à tout le monde dès

lors qu'il n'y a pas de solution de cantine pour le midi. Il n'est pas limité aux seuls abattoirs et aux Sivep.

Les fiches opérationnelles ont été déclinées dans les différentes structures au vu des spécificités des locaux. Sur les masques, pas de remontées de défaut de livraison ou de difficultés d'approvisionnement. En cas de difficultés, les circuits sont identifiés.

L'administration annonce qu'elle prévoit un retour d'expérience sur le télétravail et sur l'organisation du travail pendant le confinement. Ce Retex alimentera les réflexions sur le télétravail au regard du nouveau décret publié le [5 mai 2020](#). Parallèlement, le baromètre social, programmé à l'automne, comprendra une partie spécifique sur le confinement.

Inspections

Une fiche inspection itinérante a été proposée par l'administration. Elle reprend l'ensemble des consignes à mettre en œuvre lors d'une inspection.

La CFDT salue le travail réalisé sur cette fiche. De nombreuses consignes y sont présentes, en particulier sur le matériel mutualisé comme les véhicules de service. Les modalités de réalisation de ces consignes sont à définir dans les structures.

Sur la question de la décontamination des véhicules notamment, la CFDT souhaite que l'appui de la logistique soit sollicité, afin que les inspecteurs puissent se consacrer essentiellement à leurs inspections et ne perdent pas trop de temps dans la mise en œuvre de ces mesures. Il est clair que les SGC ne sont pas une source de facilitation.

Par ailleurs, le nombre de véhicules disponibles ne permettent pas toujours d'appliquer la règle d'une personne, voire deux, par véhicule. Des solutions sont à trouver pour

permettre aux agents de réaliser leurs objectifs d'inspections, tout en respectant les consignes de cette fiche.

Par ailleurs, la CFDT alerte l'administration sur le cas des inspections sur les marchés de plein air où la distanciation n'est pas respectée. La CFDT demande une analyse de risques et des consignes pour protéger les agents qui sont amenés à réaliser ces inspections.

Mayotte

Mayotte est en zone orange. Quelques classes ont rouvert de manière progressive et les domaines prioritaires sont maintenus. Le télétravail reste très présent. Le plan de reprise de l'enseignement agricole devait être présenté très prochainement en CoHS.

Le niveau faible de connexion des agents reste un problème pour les agents et les étudiants.

L'enjeu, c'est la rentrée qui a lieu en août.

Guyane

L'inquiétude liée au nombre de cas à la frontière avec le Brésil est forte. Les mesures de circulation entre la Guyane et le Brésil devraient être durcies. Le retour en présentiel est limité à 70%. Pas de difficulté sur l'approvisionnement.

Formation Covid-19

Les modalités relatives au suivi de la formation Covid-19 ont été diffusées par [note de service](#). Quatre modules sont disponibles pour tous les agents. Une priorité est donnée aux encadrants. Par ailleurs, 2 modules sont ciblés à destination des SST, des ISST ainsi qu'aux membres de CHSCT.